

Le drone professionnel UX11 de DELAIR devient le 1er drone de classe C6 commercialisé en Europe facilitant les vols hors vue (BVLOS)

DELAIR annonce la mise sur le marché de l'UX11 avec marquage de classe C6, permettant la réalisation, dans toute l'Europe, de missions de vol hors vue (BVLOS), y compris sans autorisation dans le cadre du scénario standard Européen STS-02 de l'EASA.

DELAIR un industriel précurseur en matière de certification et de vol hors vue

Il y a 10 ans, le DT18, conçu et fabriqué par DELAIR, avait été le premier drone au monde à obtenir l'attestation de navigabilité pour des vols hors vue dans l'espace aérien civil (scénario S4 en France de la DGAC). Avec le passage à la réglementation Européenne et le marquage C6 de son drone UX11, DELAIR se positionne à nouveau comme un précurseur des vols hors vue, à la pointe de la technologie et de la réglementation européenne au service de ses clients.

Une nouvelle version de l'UX11 plus endurante avec possibilité de retrofit sur les anciens modèles

Transportable en sac à dos, déployable en moins de 5 minutes, lancé à la main, l'UX11 pèse 1,4 kg avec sa charge utile et atterrit partout de manière quasi verticale grâce à sa technologie BTOL. C'est un drone fiable, simple, résistant, présent partout dans le monde, et qui a déjà parcouru des centaines de milliers de km. Le passage au marquage C6 s'accompagne d'une nouvelle version de l'UX11 proposant une autonomie améliorée de 30 % (1h20 d'endurance), lui permettant d'effectuer des missions de longue portée toujours plus grandes.

DELAIR donne également la possibilité à ses clients actuels de mettre à niveau leur UX11 actuel via un retrofit permettant de l'adapter aux nouvelles exigences et y apposer le marquage C6.

Des conditions réglementaires de vol simplifiées qui ouvrent de nouveaux usages pour les opérateurs de l'UX11

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les drones professionnels sont soumis à une réglementation européenne harmonisée mise au point par l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Européenne) qui définit les usages autorisés en fonction de la classe de l'appareil (classe C0 à C6). L'UX11 est le premier drone de classe C6 commercialisé en Europe. Les opérateurs de l'UX11 pourront désormais voler dans le cadre d'un scénario standard Européen (dit STS-02) sans obtention préalable d'une autorisation d'exploitation. Ils pourront ainsi opérer de manière plus simple et plus efficace. L'UX11 est tout particulièrement adapté aux opérations d'inspection d'infrastructures linéaires mais également de sûreté et de topographie.

“Avec ce marquage C6, DELAIR se positionne comme le fabricant de drones BVLOS de référence en Europe. Ce marquage va nous permettre de proposer à l'ensemble du marché Européen, et notamment celui de l'inspection de lignes électriques, les solutions déjà éprouvées et utilisées en France depuis 10 ans, qui sont beaucoup plus frugales énergétiquement que les moyens traditionnels comme l'hélicoptère. Nous sommes fiers de proposer à nos clients et leurs opérateurs un drone fiable, robuste et désormais adapté aux dernières réglementations européennes en vigueur” conclut Bastien MANCINI, Président de DELAIR.

A propos de DELAIR

Créé en 2011 à Toulouse, DELAIR conçoit, fabrique et commercialise des drones de grande élancement pour des applications industrielles et de sécurité/défense. Présente dans plus de 70 pays avec des milliers de drones en opération, la société ambitionne d'être le leader européen du drone professionnel d'ici 2030. La société compte 60 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 7 millions d'euros en 2021 pour un bénéfice de 1.5 million d'euros.

Contact presse : Stéphane DOUCE - stephane.douce@delair.aero - 06 08 90 19 35

